L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
WEISSE & Co.,
PROPRIÉTAIRES
N. DUPOUR,
S. HARBY.

Bureau No 81, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE.

Le bureau de notre bureau de rapide... couverte en salle de lecture... ...ouvrera désormais les principaux ... des Etats-Unis ainsi que plu... ...journaux étrangers.

ANNÉES A LA SEMAINE.

L'ABEILLE sont autorisés à ... *la semaine*, à rai... ...es six numéros. Il ne ... tous nos bureaux des ... ...s abonner pour un ... comme en leur ouvrant ... pour une aussi courte ... dangereuse sans profit la ... ...ésolu de tout con... ...ions lecteurs à nous re... ...ces derniers que les ... ...ivent payer le mon... ...hebdomadaire.

LE PRÉVÔT DU SUND.

... du Sund est une des ... ...publique américaine pos... ...Europe. Elle a mis du pre... ...Etats-Unis en présence des ... de l'Ancien Monde, qui ... ...vaient pour résoudre le ... ...gouvernements se bornaient à ... ...ne mais payer un im... ...à Baltique par le détroit ... ...k s'est alarmé et a ... ...ement. Le revenu tout ... ...tement danois tire des ... ...passage du Sund, se trouve, ...ternel menace, car si une ... ...position, comme les Etats ... ...ient de leurs droits et de ... ...au Danemark, l'affran... ...ation, aucune autre na... ...s'opposerait pas à ... ...Gouvernement continuer ... ...qu'on ne le pourrait, ...ains américaines, dé... ...rtement un immense ... ...s apportes par d'au... ...avant plus avec les ... ...ne pouvant passer ... ...ne pouvant

NOUVELLE-ORLEANS: Par un arrivage du Brazos ... reçu des journaux de Brownsville ... novembre. Rien de nouveau.

MEXIQUE.—On sait que M. Fillmore, ex-... ...ident des Etats Unis, voyage en ce mo... ...Europe. Aux dernières dates il se ... ...ait s'embarquer pour Constantinople ... ...pensé d'où son intention était de se ... ...en Palestine.

PROFESSEURS DE MUSIQUE.—M. O. M. Lossing, ...esseur de piano et de chant, publie un ... ...ard inséré dans nos colonnes un avis sur le ... ...us appelons l'attention des familles ... ...Lossing a été longtemps professeur de mu... ...Ouvent du Sacré Cœur, dans la pa... ...Jacques. Il a un talent réel et a fait ... remarquables élèves.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

DESORDRES AU KANSAS.

ENVOI DE TROUPES

DANS LE TERRITOIRE.

Washington, 4 de novembre.—Le président a reçu hier, une dépêche télégraphique du gouverneur Shannon qui lui demande des secours pour mettre un terme aux actes sanguinaires entre les abolitionistes et les esclavagistes du Kansas. Le président a envoyé l'ordre aux troupes les plus rapprochées du territoire d'y marcher pour rétablir la paix. L'agent des affaires indiennes, Woodson, est devenu très malheureux au Kansas. Les deux partis sont résolus à tuer jusqu'au dernier homme à la frontière.

NOS RELATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Encore les droits du Sund.

Washington, 3 décembre.—Mes relations avec l'Angleterre nous donnent aucune inquiétude en ce moment. Les dépêches reçues par le gouvernement ne jettent aucun nouveau jour sur le sujet.—M. Buchanan annonce que le cabinet anglais préfère une réponse à notre gouvernement sur la question de la violation des droits de neutralité.

La proposition faite par le Danemark de substituer des droits ad valorem sur les chargements, pour les droits du Sund actuellement dus, a été rejetée par notre gouvernement.

BALIZE, Passe Sud Ouest, 4 déc.

Le steamer Independence, de Galveston est arrivé ce soir à bord.

INCENDIE D'UN BATEAU A VAPEUR.—Les officiers du steamer *Fermer* nous apprennent que le steamer *Summit* a pris feu pendant son voyage de retour de la Rivière Ouachita à la Nouvelle-Orléans, et que ce bateau ainsi que la totalité du chargement a été la proie des flammes. Le *Summit* était chargé de coton, et l'on estime la perte à environ 500 balles.

LE SERVICE DE MEMPHIS.—Nous avons annoncé hier la destruction à Memphis de deux des plus beaux bateaux du fleuve, le *May Flower* et le *George Collier*. Il paraît que le feu a pris à bord de ce dernier steamer peu d'instants après qu'il se fut amarré au wharf-boat. Il était alors 1 heure de la nuit. Les flammes se sont propagées avec une rapidité extraordinaire, et, après avoir enveloppé le George Collier, se sont communiquées au May Flower qui était mouillé à côté, ainsi qu'un ponton qui sert de débarcadère. Tout a été perdu à bord des deux bateaux. Il y a eu malheureusement dix ou douze victimes : les noms n'en sont pas connus jusqu'à présent sont ceux d'Arthur Diggan, employé à la buvette ; M. Candon de Louisville ; James Banks, cuisinier du Collier, et Sidney, valet de chambre. Les passagers ont perdu tout ce qu'ils avaient à bord et n'ont pu se sauver qu'à grand peine ; plusieurs ont péri dans les flammes ou dans le fleuve. La valeur des bateaux et de leurs chargements qui estimée à $250,000 dont 50,000 seulement couverts par l'assurance.

NOUVEAUTÉS.—HORACE HART, 185, rue du Camp, vient de recevoir un nouvel assortiment de nouveaux, de talmas, de cols et de broderies de tout genre. Il les offre à des prix si modérés que nous ne doutons pas qu'ils ne soient bientôt enlevés.

☞ Les personnes qui veulent faire desprésents de nouvelle année, jolis et bon marché, feront bien de ne pas manquer la vente à l'encan de fines bijouteries de toutes sortes, qui a lieu ce matin, à onze heures, chez MM. Vigné & Defertiet, encolgure Conti et Place de la Bourse.

RAUBEL.—Cette grande artiste est partie de Philadelphie le 27 novembre pour Baltimore. Elle est dans un triste état de santé, et en quittant l'hôtel Jones elle a dû être portée jusqu'à sa voiture.

CHRONIQUE LOCALE.

DECISIONS DE LA COUR SUPREME.

L'honorable Magruder, président de la cour ; les juges Slidell, Lea, Voorhies, Cenas et Buchanan sont présents.

LUNDI, 3 DECEMBRE :

Pour le juge Merrick.—Ville de la Nouvelle Orléans, etc., contre Ant. Richard, app. Appel de la Quatrième cour de district de la Nouvelle Orléans. Le procès a été entièrement jugé sur des procédures antérieures à la loi du 15 mars 1855. Il s'agit de la validité de $832 que doit de la taxe de 1853, dont on a acquitté les intérêts et la totalité moins celle de $45, montant de la taxe de cette année. La plaignante, appelante, a été défendeur et est aujourd'hui en cette qualité en appel. Elle a toujours refusé de payer cette taxe, prétendant que la loi qui l'a imposée est inconstitutionnelle et nulle, parce qu'elle n'a pas été votée par la majorité des électeurs de la cité, comme elle le prétend être nécessaire d'après la constitution de l'Etat. Elle a aussi prétendu que la loi était nulle, parce que la taxe imposée était excessive et contraire à l'exception contenue dans cette même constitution, qui défend à la législature d'imposer la cité au-delà de cinq mills sur la piastre. Le tribunal inférieur a décidé que cette loi était valide et que la taxe n'était pas excessive. Il a en conséquence rendu un jugement en faveur de la ville et contre la plaignante, pour la somme réclamée, avec intérêts et dépens. La plaignante a appelé de ce jugement et en demande la révocation. Elle prétend que la loi est nulle, parce qu'elle n'a pas été votée par la majorité des électeurs de la cité, et parce qu'elle est contraire à la constitution de l'Etat, en ce qu'elle impose la cité au-delà de cinq mills sur la piastre. Elle prétend aussi que la taxe est excessive, parce que les intérêts de la dette de la cité ne peuvent pas excéder $1,000,000 par année, et que la taxe imposée pour payer ces intérêts est de $1,200,000